



Le 21 décembre 2011



COMMUNIQUE

Objet : Déchetteries du pays d'Évian – apports des professionnels
Réf : Com

A compter du 1er janvier 2012, les professionnels devront payer leurs apports dans les déchetteries du pays d'Évian (Lugrin, Vinzier, Champanges et Bernex). Equipés d'une vignette à coller sur le pare-brise et à récupérer préalablement à la communauté de communes, les professionnels se verront remettre en déchetterie un coupon précisant le matériau et la quantité correspondante. La ferraille et le carton restent gratuits. A rappeler que l'apport est limité à 3m3 par matériau.

Les professionnels (artisans principalement) apportent des quantités importantes de déchets dans les déchetteries, et le traitement de ces déchets a un coût. Contrairement aux autres territoires, le pays d'Évian ne leur demandait jusqu'à aujourd'hui aucune contribution financière. Par souci d'équité envers les particuliers, les élus ont décidé de mettre en place un système de tarification. Le professionnel paiera une contribution au mètre cube, en fonction de la quantité de déchets déposés. Ce système de devrait pas avoir d'incidence pour les artisans, ces derniers facturant déjà à leurs clients les apports en déchetterie.

Les professionnels devront s'inscrire auprès du service déchets de la communauté de commune pour obtenir une vignette, qui leur permettra de se rendre en déchetterie. A la déchetterie, ils se verront remettre un bon d'apport indiquant les quantités déposées. Les entreprises seront facturées à la fin du mois.

Tarifs pour les professionnels au 1er janvier 2012 (Tarif €TTC / m3)

Encombrants	20 €
Gravats	14 €
Déchets verts	5 €
Bois	10 €
Ferraille	Gratuit
Cartons	Gratuit

Informations auprès du service déchets de la communauté de communes
Tél. 04 50 74 57 85

Contact presse:

- Roger DUTRUEL, responsable service déchets – CC du pays d'Évian
Tél. 04 50 74 57 85 / 06 85 06 53 18/ roger.dutruel@cc-paysevian.fr